

LE PROJET PEDAGOGIQUE

Accueils périscolaires Secteur Sud Gâtine

1 - Descriptif

Les accueils de loisirs sont gérés par la Communauté de Communes Val de Gâtine.

Le périscolaire : les sites sont ouverts de 7 H 30 à 9 H 00 (du lundi au vendredi) le matin et de 15 H 45 à 18 H 30 le soir. Des dérogations sont possibles, selon les demandes des parents, de 7 H à 7 H 30 le matin et de 18 H 30 à 19 H 00 le soir.

Le mercredi : Une garderie est proposée aux familles de 12 H à 12 H 30 sur chaque école.

Pour les enfants inscrits à l'accueil de loisirs le mercredi, un transport est mis en place. Deux bus passeront dans les écoles du canton à destination du centre d'accueil l'Ombrelle situé à St Pardoux (un taxi est occasionnellement utilisé sur un des trajets suivant l'effectif). Les enfants pourront ainsi prendre leur repas, encadré par l'équipe d'animation.

Les activités éducatives et de loisirs ont lieu de 14 h à 17 H 00. Un accueil est ensuite proposé de 17 H 00 à 18 H 30.

Le déjeuner et le goûter sont livrés par un traiteur.

Les tarifs

Pour les accueils périscolaires, les tarifs sont établis en fonction du quotient familial des parents. Le prix ne doit pas être une barrière et tous doivent pouvoir accéder au service. (de 0.37 € à 1.49 € par matin ou soir)

Pour le mercredi : De 8.15 € à 10.90 Euros la ½ journée (selon le quotient familial)

Les familles MSA peuvent avoir une prise en charge à l'aide des bons d'accueil de loisirs.

Les moyens matériels

Pour les accueils périscolaires : dans les écoles du territoire, un local est mis à disposition.

Pour le Mercredi : A l'Ombrelle, salles d'activités, 2 dortoirs pour le temps calme des petits, sanitaires, les cours extérieures et les espaces extérieurs (avec un City Parc), de la salle du Foyer Rural.

Tapis, tables, chaises, ballons, jeux de société, crayons, peintures, jouets d'imitation, jeux de construction, livres de bibliothèque, outil informatique à disposition pour les enfants...et différents matériels selon les activités mises en place. Il est indispensable d'avoir un minimum de matériels pour favoriser l'expression et la participation des enfants.

2 - Les objectifs pédagogiques :

L'objectif général est de participer au développement social, moral, physique et intellectuel de l'enfant sur un temps de loisirs différent de son vécu familial et de mettre en cohérence les comportements des différents intervenants pour offrir aux enfants des repères de citoyenneté.

A – Mettre en place un accueil adapté aux enfants

L'enfant doit trouver un milieu ludique et reposant. L'équipe devra donc :

☒ Respecter le rythme de l'enfant

Le rythme de chaque enfant sera respecté. Les activités mises en place tiendront compte de l'âge des enfants, mais aussi de ses possibilités. L'enfant aura la possibilité de choisir une activité calme ou plus énergique : un enfant aura besoin de lire tranquillement alors qu'un autre préférera une occupation plus bruyante ou une occupation collective. Notamment le matin, les enfants ont souvent besoin de calme pour s'éveiller : on privilégiera les activités calmes, telles que le coloriage, la lecture d'une histoire,...

Un temps calme sera proposé pour les plus petits après le déjeuner. Ils pourront se reposer, s'allonger, lire, dormir, dans un endroit adapté. Ce moment de repos est nécessaire à l'enfant.

☒ Donner à l'enfant la possibilité de faire des choix en proposant des activités variées

- une activité dirigée
- des activités libres
- activités à thèmes

Dans la mesure du possible, tenir compte des envies et désirs exprimés par les enfants. Proposer des temps de concertations et/ou de discussions visant à recenser les demandes des enfants.

Les temps dits « informels », « libres », doivent permettre aux enfants de se retrouver sans un animateur pour les guider dans le jeu. L'animateur sera garant du cadre global en matière de sécurité, respect de l'autre et gestion des différents entre enfants.

☒ Etre présent de façon active

- en étant à l'écoute de tous les enfants
- en dialoguant
- en aidant et participant, activement aux jeux
- en veillant à la sécurité des enfants
- en aidant les plus petits surtout en début d'année scolaire

? Aider l'enfant à acquérir de l'autonomie

- en valorisant les enfants qui ont besoin de reconnaissance
- en favorisant la confiance en soi de l'enfant « tu es capable de ... »
- en acceptant l'erreur et en encourageant l'enfant à recommencer

? Donner à l'enfant les règles de vie en collectivité

- en exposant les règles concernant : l'environnement (respect du matériel et des lieux), respect du groupe (animateurs, enfants et parents), interdits, obligations
- en les énonçant dès le début
- en les répétant suivant les besoins avant les activités en les expliquant : à quoi servent-elles ?

Mettre l'accent sur la vie collective et le respect de chacun en impliquant les enfants dans la définition des règles de vie commune.

Impliquer les enfants dans le rangement du matériel afin de leur permettre d'accéder à une certaine autonomie et de les impliquer dans les tâches de la vie collective.

? Sensibiliser l'enfant à l'hygiène

- se laver les mains obligatoirement avant de manger
- en allant aux toilettes et en se lavant les mains après chaque passage

? La sécurité

Attention constante à la sécurité de l'enfant - Créer un climat sécurisant pour l'enfant.

Prendre connaissance de la réglementation en vigueur (de la documentation sera mise à disposition, exemple : les Instructions Départementales)

Intervenir au plus vite en cas de danger (Mieux vaut prévenir que guérir)

Respecter les mesures d'hygiène

Surveillance constante

Aménagement fonctionnel

Trousse à pharmacie et fiches sanitaires de liaison seront à disposition

Les animatrices possèdent l'AFPS

► Pour favoriser son développement, l'enfant doit se sentir à l'aise. Le plaisir est un facteur essentiel pour l'épanouissement de l'enfant.

B - Les moyens

Les activités sont des supports permettant d'atteindre les objectifs éducatifs et non une fin en soi. Elles devront contribuer à l'épanouissement physique et culturel de l'enfant, et être adaptées aux enfants et à leurs possibilités.

Participer aux activités collectives en développant davantage l'entraide que la compétition. La notion de résultat ne sera pas prise en compte.

En groupe, les enfants seront amenés à construire et à élaborer des projets.

Quelques activités :

- Activités sportives : Laser Game, Toboggan & Cie, Bowling, Parc de jeux, randonnée...
- Activités culturelles : Cinéma, spectacle, Projet boîte à livres, Conte artisanal, découverte de sites du patrimoine (Vieux Parthenay, Château de Bressuire...), goûter concert...
- Activités manuelles : Aménagement des locaux favorisant l'imagination et la créativité des enfants (mobiles, peinture sur vitres...) selon les thèmes abordés. Découverte de différentes matières et la manière de les exploiter.
- Communication
- Intergénérationnel : projet avec la maison de retraite (jeux en bois) et le Relais Petite Enfance...
- Environnement : participation à différents projets permettant aux enfants de s'impliquer dans la vie de leur canton, découverte de l'environnement, jeux de plein air, Base de loisirs, randonnées autour du barrage de la Touche Poupard...) et découverte du Patrimoine.

Ressources humaines

L'équipe d'animation :

1 coordinatrice du service ayant un DUT Carrières Sociales option animation socio-culturelle.

1 directrice avec BAFD pour l'encadrement de l'accueil de loisirs du mercredi

6 directeurs possédant le BAFA et / ou BAFD

8 animateurs BAFA

Rôle de l'animateur :

L'animateur doit être responsable, dynamique, disponible, observateur, respectueux, ouvert, sécurisant, acteur, à l'écoute. Il devra favoriser la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités.

Chaque animateur doit :

☑ Respecter les règles de présentation

- la politesse
- un langage adapté aux enfants
- une tenue correcte
- le respect des horaires
- ne pas contredire un autre animateur devant les enfants

☑ Il est chargé d'accueillir les enfants et les parents, de faire le lien avec les enseignants. Il doit apporter une sécurité

- **physique** en aménageant un cadre et des règles.
- **morale** en véhiculant des valeurs de bonne moralité.
- **affective** aux enfants en étant attentif à leurs besoins notamment lors de la séparation qui peut être un moment difficile pour l'enfant mais aussi pour les parents. Une relation de confiance est alors indispensable dont la condition sine qua non est une attitude professionnelle des animateurs.

Il doit mettre en place des activités et des ateliers libres afin de répondre aux besoins et aux attentes des enfants.

Le public :

Les enfants de 2.5 à 12 ans seront accueillis dans les différents sites d'accueils périscolaires et également à l'accueil de loisirs du mercredi. L'accueil du mercredi pourra accueillir les enfants dès lors qu'ils sont scolarisés. Une salle de « sieste » sera mise à disposition et on insistera sur le respect du rythme chez ces petits enfants.

Les parents devront inscrire leurs enfants,

- en début d'année scolaire pour le temps périscolaire du matin et du soir
- le lundi précédant le mercredi pour l'accueil du mercredi après-midi

Le programme d'activités du Mercredi sera envoyé par mail, distribué dans chaque école, et affiché pour informer les enfants et les parents.

3 – Favoriser les relations parents – animateurs

Les parents nous confient leurs enfants. Ils doivent donc avoir toute confiance en l'équipe et en ses compétences.

Le temps de l'accueil périscolaire est un moment privilégié pour dialoguer avec eux :

- en étant poli, souriant et respectueux
- en informant de la vie de la structure : mode de fonctionnement, parler des soucis rencontrés, des progrès
- en facilitant l'implication des familles
- en étant disponible et à l'écoute
- en étant attentif à sa façon d'être et à l'image que l'on renvoie aux enfants et aux parents.

Un animateur suffit pour dialoguer avec les parents. Les autres enfants sont présents et ont besoin de l'attention des animateurs.

4 - Les relations avec l'école

L'école est un partenaire important, puisse que nous sommes complémentaires et que la transition entre elle et nous doit s'effectuer dans la plus grande sécurité.

Pour un bon partenariat, il faut : Communiquer

- information de notre fonctionnement
- avertir en cas de soucis ou pour toute information (ex : enfant blessé légèrement= prévenir pour surveiller)
- mettre à disposition, dans la mesure du possible, nos disponibilités respectives
- si un enseignant a besoin de transmettre une information à des parents que nous voyons, nous pouvons servir de relais

5 - Les modalités d'évaluation

A partir des objectifs fixés au départ, des bilans auront lieu régulièrement afin de vérifier si ces objectifs ont été atteints.

Des réunions seront programmées régulièrement :

- entre les animatrices

- entre la coordinatrice et les animatrices
- lors d'un comité de pilotage rassemblant tous les partenaires
- des temps de parole seront donnés aux enfants pour qu'ils puissent s'exprimer sur leur vécu et leurs désirs...

Ces réunions porteront sur un bilan d'activités, financier, pédagogique, participation, qui permettront d'améliorer certaines conditions.

Privilégier les échanges informels avec les parents, pour une meilleure implication

« LA CONVIVIALITE EST DE RIGUEUR, PAR CONSEQUENT LE SOURIRE ET LA BONNE HUMEUR SONT LES BIENVENUES »